



Responsabilité du vendeur lors d'un impayé

Par **maxime67820**, le **22/11/2008** à **01:08**

Bonjour je vous contacte pour avoir un renseignement simple.

Mon père vendeur magasinier et travail dans une succursale de vente de pièces automobile.

Il y a quelques jours de là, son patron lui téléphone pour lui dire; qu'il y a des factures impayés et qu'il doit régler ces problèmes, sinon sa sera à lui de payer.

Malgré le fait que tous est été fait dans les règles.

Je voulais savoir si ces pratiques sont légal? Et si il y a un texte de loi concernant les responsabilité?

merci cordialement maxime

maxime-fritsch@orange.fr